

MALAKOFF

Communiqué de la Municipalité

Fin de la trêve hivernale : la Maire prend un arrêté anti-mise à la rue

Les politiques conduites par l'Etat ces dernières années ont rejeté dans la précarité un nombre sans cesse croissant de familles. Comme le démontre la Fondation Abbé-Pierre, ces dernières sont contraintes à choisir entre se loger, se chauffer ou se nourrir.

140.000 personnes sont menacées d'expulsion locative en 2024 – un chiffre en augmentation de 52% depuis 10 ans, et 330.000 personnes vivent déjà à la rue. L'Etat, responsable de l'hébergement d'urgence, est incapable de répondre à cette détresse sociale, et se refuse à prendre les dispositions nécessaires à assurer le droit au logement pourtant inscrit dans notre Constitution.

La situation des familles menacées d'expulsion est encore fragilisée par les 10 milliards de coupes budgétaires annoncées par le gouvernement : l'aide à l'accès au logement va diminuer de 300 millions d'euros, alors même que le nombre de demandeurs de logements sociaux n'a cessé d'augmenter.

Il s'agit désormais d'une urgence absolue : la municipalité appelle à un moratoire des expulsions locatives pour les personnes de bonne foi et les familles.

Malakoff protège et développe la mixité sociale : elle compte 42% de logements sociaux, et met en place les outils nécessaires pour combattre la prolifération des meublés de tourisme qui assèchent l'offre de logements disponibles.

Aujourd'hui, et comme elle le fait chaque année, la Maire de Malakoff Jacqueline BELHOMME a signé un arrêté anti-mise à la rue. Aucun enfant ne dormira dehors à Malakoff.

Site de la ville de Malakoff : malakoff.fr

Réseaux sociaux : @villedemalakoff

